

RELEVÉ DE CONCLUSION DU

COMITÉ DE SUIVI INTERREG

18 septembre au 02 octobre 2023

**Programme de coopération Interreg VI océan
Indien 2021-2027**

CCI 2021TC16FFOR004

SOMMAIRE

1. Synthèse des avis	2
2. Décision du Comité de Suivi INTERREG.....	2

PROJET

L'objectif de la consultation a été de présenter au Comité de Suivi les modifications des critères de sélection des dispositifs qui seront soutenus par le programme. Cette consultation fait suite à celle du 26 juin au 10 juillet 2023.

Par voie de procédure écrite, les membres du Comité de Suivi INTERREG ont été invités à:

- Approuver la méthode élaborée pour la définition des critères de sélection
- Approuver les critères de sélection des projets pour la période 2021-2027

1. Synthèse des avis

2 avis formels ont été reçus dans le cadre de la procédure écrite du Comité de Suivi INTERREG.

- **Avis du Comité Economique Social et Environnemental Régional (CESER) de La Réunion**

Par courrier du 02 octobre 2023, le CESER remercie l'Autorité de gestion de l'avoir associé, en tant que membre du Comité de Suivi, à la consultation sur les critères de sélection du programme INTERREG VI. Il prend acte des documents et informations fournis et ne formule pas de remarques particulières sur leur contenu.

Le CESER souligne les efforts déployés par l'Autorité de gestion pour répondre aux observations de la Commission Européenne et pour assurer la conformité des critères aux exigences réglementaires et aux objectifs du programme.

- **Avis de la Direction Générale de la Politique Régionale et Urbaine de la Commission Européenne**

Par courriel du 19 septembre 2023, le représentant de la DG REGIO prend acte des réponses apportées par l'Autorité de gestion. Il ne formule pas d'autre commentaires que ceux transmis dans sa précédente note d'observations.

2. Décision du Comité de Suivi INTERREG

Le Comité de Suivi INTERREG approuve la méthode d'élaboration et les critères de sélection de projets pour la période 2021-2027.